



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°10  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 19/12/2018**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 19 décembre 2018 à 18h00 à la Jacques Brel de Saint Ay.

**Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Brigitte LASNE-DARTIALILH (Baule), Myriam LOUIS (Le Bardon), Bruno VIVIER (Charsonville).

**Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Gérard COGNEAU (association VALIMAGE), Philippe DESHAYES, Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Emmanuelle LEFORESTIER (citoyenne), Stéphane PILLET (association Embouchure), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas POINTEREAU (agriculteur), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

**Equipe technique** : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Michelle ÉON (gestionnaire LEADER).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 25/09/2018	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 25/09/2018
28	13	15	14	14	7	8

**I) Actualisation des membres du Comité** (cf. diapositive 3)

Deux membres de l'association la Corne des Pâtures quittent la structure : Fanny LANDAIS (titulaire) et Luc GIRARD (suppléant). De ce fait, ils sont démissionnaires du Comité de programmation.

Ils sont remplacés par **Stéphane PILLET** (titulaire) et par un autre membre de l'association à désigner pour le suppléer, au titre de l'association « Embouchures » qui fédère notamment l'association la Corne des Pâtures.

**Benoit CHRISTEN**, directeur de l'Office de Tourisme des Terres de Val de Loire, rejoint le Comité en tant que membre titulaire. Son suppléant est à désigner.

L'actualisation se poursuivra en 2019. De nouveaux membres « publics » et « privés », notamment issus des 4 nouvelles communes (ex communauté de communes du Val d'Ardoux), intégreront le GAL Loire Beauce.

## II) Désignation d'un Vice-Président du GAL et modification du règlement intérieur (cf. diapositive 4)

Les fonctions du Président du GAL sont rappelées. Il est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il anime le Comité de programmation. Il veille au respect du règlement intérieur. Il signe les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL ainsi que les invitations et les comptes rendus.

Il a été proposé initialement de désigner un Vice-Président du GAL pour suppléer le Président dans ses fonctions.

**Proposition** : Monsieur Bertrand HAUCHECORNE, maire de Mareau-aux-Près (commune qui intégrera le GAL au 1<sup>er</sup> janvier 2019), également Président du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne jusqu'au 31 décembre 2018, est proposé pour devenir Vice-Président du GAL en 2019. Il a d'ores et déjà accepté cette proposition.

### ➤ Echanges entre les membres du Comité de programmation :

M. CUIILLERIER propose de désigner deux Vice-Présidents qui pourront le suppléer, mais aussi l'accompagner, notamment en vue d'une éventuelle prochaine candidature LEADER du GAL.

Idéalement, un Vice-Président issu du collège public et un Vice-Président issu du collège privé seront désignés.

M. DUMERY était Vice-Président sur l'ancien programme. Il lui est proposé de reprendre cette fonction qu'il accepte.

⇒ Il est décidé que tous les membres du Comité soient sollicités pour savoir s'ils souhaitent se présenter en qualité de Vice-Président (e). Mme LEHOUCQ enverra un e-mail à tous afin qu'ils puissent se manifester. Si plusieurs candidats se manifestent, une élection sera organisée lors du prochain Comité. Le règlement intérieur sera modifié après désignations.

## III) Délibération sur l'évolution du périmètre et sur l'avenant à la Convention GAL/AG/OP (cf. diapositive 5)

Les membres sont invités à délibérer sur l'évolution du périmètre du GAL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que sur le projet d'avenant à la Convention tripartite actant le nouveau périmètre et l'annexe 2 qui liste les 48 communes constituant le GAL.

Pour mémoire : il est proposé que 4 communes, Mareau aux Prés, Mézières Lez Cléry, Cléry Saint André et Dry, intègrent le GAL. Ces communes quittent le GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne au 31 décembre 2018 compte tenu de leur intégration au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, et du PETR Pays Loire Beauce, depuis 2017.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation** : Les membres sont favorables à l'unanimité et adoptent le projet d'avenant.

## IV) Etat d'avancement du programme LEADER (cf. diapositives 6-7)

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 26 dossiers déposés auprès du GAL,

- 22 dossiers avec avis d'opportunité favorable (une fusion sur les 2 années du projet « Envolées de Lettres », un avis réservé, un avis défavorable, un dossier sans suite),
- 13 dossiers programmés,
- 11 dossiers conventionnés,
- 5 dossiers payés en totalité.

En termes de montants :

- 629 192,94 € soit 62,92% en avis d'opportunité.
- 461 363,59 € soit 46,36% programmés.
- 226 306,76 € soit 22,63% payés. Des demandes de paiement sont en cours d'instruction. Des paiements sont en attente.

## V) Programmation

### 1) Présentation de pré-projet : Animation et fonctionnement du GAL 2019

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux + 15% coûts indirects	56 161,73 €	LEADER (80%)	47 119,58 €
Communication, formation, cotisation	1 413,75 €	Autofinancement (20%)	11 779,90 €
Frais de déplacements hébergement restauration	1 324,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>58 899,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 899,48 €</b>

M. CUILLERIER présente le plan de financement et rappelle que 1,3 ETP est affecté à l'animation et à la gestion du programme LEADER 2014-2020 : les postes d'Aurélié LEHOUCQ (1 ETP) et de Michelle ÉON (0,3 ETP).

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : avis d'opportunité favorable à l'unanimité

### 2) Présentation de projets

- 19.2 - PETR Pays Loire Beauce : Mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 - Plan Climat Energie Territorial 2018 – 2019

Plan de financement actualisé depuis l'avis d'opportunité :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	38 111,46 €	LEADER (50%)	25 459,29 €
15% coûts indirects frais salariaux	5 716,72 €	Autofinancement (50%)	25 459,29 €
Frais de déplacements	898,00 €		
Frais de communication, conférences, inscription Assises Transition énergétique 2019	6 192,40 €		
<b>TOTAL</b>	<b>50 918,58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 918,58 €</b>

M. CUILLERIER présente le plan de financement du projet.

Mme LEHOUCQ précise que pour l'année 2018 – 2019, comme prévu en opportunité, des dépenses assez importantes ont été fléchées, notamment sur les postes « frais de communication, conférences » du fait de plusieurs actions engagées. Ce sont par exemple les démarches défi familles à énergie positive 2018/2019, énergies renouvelables participatives, bâtiment durable, etc. Des frais ont été identifiés dans le cadre de 12 potentiels évènements sur la base d'une participation d'une trentaine de personnes (frais de traiteur, de conférences, outils de communication, location de bus pour une visite sur site, etc.)

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : avis d'opportunité favorable à l'unanimité

- 19.3 - PETR Pays Loire Beauce en coopération avec le Pays de Vierzon et le Pays Gâtinais: réalisation d'une prestation de formation et d'outils pédagogiques sur les thématiques « climat air énergie » à destination des personnels d'animation des temps périscolaires
- ⇒ Accord de coopération

Le projet a été mené en partenariat sur 3 territoires avec des tranches communes réparties équitablement (pilotage de la mission, réunions de sensibilisation, élaboration et impression du livret-ressources, 1ère session de formation) et des tranches optionnelles en fonction des sollicitations ou volontés de poursuivre la démarche (2<sup>ème</sup> session de formation, accompagnements personnalisés).

Pour les tranches optionnelles, les coûts sont ceux réellement engagés sur chaque territoire (exemple du Pays Loire Beauce, une deuxième session de formation et 3 accompagnements personnalisés : Mézières les Cléry, Tavers, Meung sur Loire).

**Deux plans de financement présentés : le premier correspond à la demande d'aide et le second a été actualisé suite à l'instruction.**

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Pilotage mission	2 483,33 €		
Réunions de sensibilisation	1 900,00 €		
Livret-ressources	5 018,00 €		
Formation : 1ère session	3 700,00 €	LEADER	12 569,41 €
Partage d'expériences	3 525,00 €	TEPCV	7 541,65 €
Formation : 2ème session	1 687,50 €	Autofinancement	5 027,77 €
Accompagnements personnalisés	6 825,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>25 138,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 138,83 €</b>

- ⇒ Les Pays de Vierzon et le Pays Loire Beauce n'ont pas exposé les raisons de non allotissement du marché dans la consultation. De ce fait, une pénalité de 5 % a été appliquée lors des deux instructions en DDT 18 et DDT 45.

Plan de financement suite à l'instruction :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	RECETTES PREVISIONNELLES TTC		
Pilotage mission	2 483,33 €		
Réunions de sensibilisation	1 900,00 €		
Livret-ressources	5 018,00 €	<b>LEADER</b>	<b>11 940,92 €</b>
Formation : 1ère session	3 700,00 €	<b>TEPCV</b>	<b>7 164,56 €</b>
Partage d'expériences	3 525,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>4 776,40 €</b>
Formation : 2ème session	1 687,50 €		
Accompagnements personnalisés	6 825,00 €		
<b>Assiette éligible 5 % pénalités</b>	<b>23 881,88 €</b>		<b>23 881,88 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 138,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 138,83 €</b>

⇒ Avis des membres du Comité de programmation : avis d'opportunité favorable à l'unanimité

### 3) Reprogrammation

**Hommes et Territoires : Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de chemins et pieds de pylônes de Beauce**

Plan de financement prévisionnel suite à l'instruction :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Fournitures expérimentation	2 958,70 €	<b>Total Public</b>	<b>53 936,00 €</b>
Communication	2 220,00 €	ONCFS	3 385,83 €
Prestation	4 728,00 €	Conseil départemental 45	5 019,76 €
Frais salariaux suivi étude (dont 15 % coûts indirects)	53 093,32 €	<b>RTE</b>	<b>7 631,29 €</b>
Frais déplacements	4 420,00 €	<b>LEADER</b>	<b>37 899,12 €</b>
		<b>Total Privé</b>	<b>13 484,02 €</b>
		SYNGENTA	7 529,65 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>5 954,37 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 420,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 420,02 €</b>

Mme LEHOUCQ explique que le plan de financement a été revu lors du conventionnement. En effet, Réseau Transport Electrique (RTE) est une filiale d'EDF. RTE était qualifié organisme de droit public (OQDP) lors de la précédente programmation 2007-2013. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le financement RTE est donc inclus dans les financements privés.

Cependant, l'association Hommes et Territoires est OQDP et peut ainsi valoriser son autofinancement en contrepartie de la subvention LEADER

La subvention LEADER a été réestimée en conséquence. Elle passe de 37 899,12 € à 41 807,24 €.

## Plan de financement prévisionnel actualisé :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Fournitures expérimentation	2 958,70 €	ONCFS	3 385,83 €
Communication	2 220,00 €	Conseil départemental 45	5 019,76 €
Prestation	4 728,00 €	<b>Autofinancement H &amp; T</b>	<b>2 046,22 €</b>
Frais salariaux suivi étude (dont 15 % fonctionnement)	53 093,32 €	<b>LEADER</b>	<b>41 807,24 €</b>
Frais déplacements	4 420,00 €	<u>Total aides publiques</u>	<u>52 259,05 €</u>
		Syngenta	7 529,65 €
		RTE	<b>7 631,29 €</b>
		<u>Total aides privés</u>	<u>15 160,94 €</u>
		Autofinancement	0,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 420,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 420,02 €</b>

## VI) Questions diverses

### ❖ Réunions « réseaux » et coordination régionale

- Les groupes de travail « Oxygène » : évaluation, coopération, communication

Mme LEHOUCQ a notamment participé au groupe de travail Coopération. La finalité des travaux était de conduire à l'élaboration d'un guide pratique dédié aux GAL de la région Centre – Val de Loire.

D'autres sujets ont été évoqués lors de ce groupe de travail. Les GAL ont proposé qu'un événement dédié à la coopération soit organisé. Le principe serait d'inviter d'autres GAL et acteurs hors région afin d'étudier des possibilités de coopération. La faisabilité sera arbitrée par l'élu régional référent.

Un accompagnement personnalisé du réseau « Oxygène » pour le montage de projets de coopération transnationale est par ailleurs possible sur demande.

- Réunion de coordination régionale 10/12

La Commission Européenne s'est prononcée favorablement pour que la période d'engagement sur le programme soit prolongée. A ce jour, la période de fin des engagements des programmes LEADER en région Centre – Val de Loire est fixée au 31 octobre 2020.

Le choix est laissé à l'arbitrage de chaque autorité de gestion : pas de prolongation après 2020, prolongé d'un an jusqu'en 2021 ou de deux ans jusqu'en 2022.

Certaines régions se sont déjà prononcées pour prolonger d'un, voire deux ans.

Le coordinateur régional va rédiger une note à l'attention des élus référents qui devraient se prononcer courant 2019.

Cette information implique d'autres questionnements pour le GAL Loire Beauce, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et des réflexions sur d'éventuels ajustements de la stratégie.

Le GAL devrait-il attendre l'arbitrage pour décider :

- d'opérer un éventuel basculement de la thématique « tourisme durable » ?
- d'effectuer des transferts de crédits ?
- d'envisager ou non un projet de coopération transnationale ?

Egalement, l'ensemble des GAL se questionne sur le financement de la gestion et l'animation du GAL post-2020. En effet, 25 % maximum doivent être affectés à la gestion et à l'animation du GAL sur

l'enveloppe totale. De plus, l'obligation d'une animation du programme est inscrite dans la Convention tripartite. Le GAL Loire Beauce a attribué 250 000 € sur les 1 million de l'enveloppe globale. Par ailleurs, nous n'avons pas de visibilité à ce jour sur une éventuelle prochaine programmation.

### Echanges entre les membres du Comité de programmation :

M. CUILLERIER propose d'échanger avec M. BONNEAU, Président du Conseil régional sur la prolongation des engagements.

Mme LEHOUCQ suggère de se rapprocher des autres GAL pour voir s'ils souhaitent mener une démarche commune.

**Il est proposé aux membres de poursuivre la communication et les réflexions sur l'ajustement de la stratégie sans attendre cet arbitrage et de prendre en compte la décision qui sera prise dans les choix à opérer.**

⇒ Les membres du Comité de programmation sont d'accord avec cette proposition.

#### ❖ Point d'avancement sur la communication :

Une présentation du programme a été assurée par Mme LEHOUCQ lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine du 25/10/2018. Une présentation est prévue lors de la prochaine Conférence des Maires de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en 2019.

Le Pays Loire Beauce souhaite également développer ses canaux et outils de communication. Un texte de présentation a été réalisé pour les bulletins municipaux des communes membres. Des newsletters seront élaborées en 2019. Via cette communication Pays, le programme et les projets LEADER seront mis en avant.

#### ❖ Ajustement de la stratégie

Mme LEHOUCQ a rencontré M. CHRISTEN pour échanger sur les projets touristiques, en réflexion ou en émergence sur le territoire, qui pourraient potentiellement être éligibles au programme LEADER du GAL Loire Beauce.

Les échanges ont porté sur les projets suivants :

- Des lieux d'accueil des touristes de la Loire à Vélo du type hébergements insolites (exemple : installation de cabanes en bois « Pod » couplés avec des abris vélo, des toilettes sèches.
- Une mise en valeur de boucles de randonnées créées avec des panneaux de sensibilisation, de valorisation du patrimoine, une expérimentation sur des bornes « Bluetooth ».

#### **Propositions si le basculement de la thématique « tourisme durable » était acté par le GAL :**

1. Coupler la thématique à la fiche-action 5 « culture et dialogue »

Cette possibilité semble plus recevable que la création d'une fiche qui devra en l'occurrence être validée par la Région et l'ASP.

2. Emarquer sur la fiche-action Coopération puisque la thématique est issue de cette fiche.

3. Travailler sur cet éventuel ajustement en COPIL dédié pour proposer la modification de la fiche : dépenses éligibles notamment.

## ❖ Actualités projets

### ➤ Une annulation :

L'Université d'Orléans – laboratoire CEDETE pour le projet « Territoires vécus, lieux et usages d'un développement durable », inscrit dans la coopération « Aménagement durable », ne souhaite plus déposer de demande d'aide.

Mme LEHOUCQ expose les raisons évoquées par le porteur de projet. Du fait du retard pris sur l'instrumentation et notamment l'ouverture en juillet 2017 de la mesure coopération, l'Université a retardé la vie de son projet et n'a pas réalisé la totalité des actions prévues. Au regard du faible montant engagé, il a été décidé de ne pas déposer de dossier de demande.

### ➤ Focus sur 2 projets en cours :

#### - **Chambre des Métiers et de l'artisanat - 2ème et 3ème éditions des Eco-défis des artisans et commerçants**

40 entreprises ont été labellisées lors de la 2ème édition des Eco-défis 2017-2018. L'objectif est dépassé puisqu'il avait été fixé à 30 entreprises.

383 défis ont été réalisés au total. 50 % des entreprises sont du domaine des services.

L'accompagnement a été réalisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret d'octobre 2017 à mai 2018.

La 3ème édition des Eco-défis est en cours. L'appel à participation des entreprises et le lancement officiel de l'opération avec une conférence de presse a eu lieu en septembre.

Les prospections de terrain auprès des entreprises ont débuté en octobre. A ce jour, 34 entreprises ont été contactées. 15 se sont engagées. Parmi les 15, 6 sont de nouvelles entreprises qui n'ont pas encore participé au défi. La labellisation aura lieu en juin 2019.

#### - **PETR Pays Loire Beauce - Agriculture et changement climatique**

Pour mémoire, c'est une démarche agricole participative qui traite des évolutions de pratiques et le changement climatique. Le Pays est accompagné par trois sociologues du GERDAL (Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées). Ils sont spécialistes des approches collectives pour le développement rural et les changements de pratiques.

Rappel de l'objectif du projet : Identifier, AVEC les acteurs agricoles, des actions concrètes à mettre en place POUR les acteurs agricoles, en lien avec le changement climatique et les changements de pratiques induits ou imposés.

La phase d'entretiens a débuté avec 4 agriculteurs. Elle va se poursuivre jusqu'en février 2019.

Frédéric GOND complète les propos en précisant que la finalité du projet est bien de sensibiliser les agriculteurs au changement climatique. Cette thématique a notamment été abordée lors de la session agricole du 4 décembre organisée par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

❖ Evaluation à mi-parcours du programme :

➤ 2 questionnaires en ligne :

- Membres du Comité de programmation :

Seulement 15 réponses à ce jour.

**Proposition** : report de la date limite au 21/12/2018 (information envoyée par e-mail) => prolongée à nouveau jusqu'au 11/01/19 ?

⇒ Les membres du Comité présents approuvent cette proposition. Ce report leur permettra d'avoir plus de temps pour répondre au questionnaire.

- Porteur de projet – projet réalisé et payé : 1 projet arrivé à ce stade.

Le questionnaire sera envoyé au fil de l'eau.

Les informations recueillies permettront de suivre les évolutions d'ici la fin du programme : évaluation post-2020.

❖ Prochain Comité de programmation :

Date à définir : fin février/ début mars

⇒ Il est proposé de fixer le prochain Comité le mercredi 27 février 2019

❖ Ordre du jour prévisionnel :

- Bilan évaluation à mi-parcours
- Actualisation des membres du comité
- Constitution du COPIL « ajustement de la stratégie »
- Programmation

1) Opportunité - pré-projets : nouveaux projets potentiels

2) Projets à programmer :

- 19.2 - PETR Pays Loire Beauce : Agriculture et changement climatique
- 19.3 - « **Coopération** Aménagement durable » :
  - CAUE 45 : création d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, et création d'un support internet collaboratif,
  - Baule : cœur de village,
  - « **Coopération** Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables ».
- 19.4 - PETR Pays Loire Beauce : animation et fonctionnement GAL 2019.

🇫🇷 Autre information transmise par François POINTÉREAU :

Les jeunes agriculteurs du Loiret vont organiser un week-end « les citadins à la campagne » pour sensibiliser à l'agriculture. Il aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019 au GAEC du Petit Chambord à Dry.

La séance est levée à 19h30.

M. le Président F. GUILLERIER  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays LOIRE BEAUCE